Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 027-200065787-20261015-ARR_0071_2026-AI

PONT-AUDEMER VAL DE RISLE
communauté de communes

5.5
ARR_0071_2026

ARRÊTÉ DE LA PRÉSIDENTE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME AURÉLIE MARCHALOT EN QUALITÉ DE RESPONSABLE GEMAPI ET BIODIVERSITÉ

La Présidente de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-9 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle ;

VU la délibération n°40-2026 du Conseil communautaire en date du 14 avril 2026 portant élection de la Présidente de la Communauté de communes ;

VU l'arrêté de nomination de Madame Aurélie MARCHALOT en qualité de Responsable GEMAPI et Biodiversité;

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Lætitia BOISAUBERT en qualité de Directrice Générale des Services de la Communauté de communes, à compter du 12 octobre 2026;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement administratif de la Communauté de communes et de préciser les modalités d'exercice des délégations de signature accordées aux responsables des services communautaires ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser la délégation de signature accordée à Madame Aurélie MARCHALOT , dans le cadre de ses fonctions de Responsable GEMAPI et Biodiversité;

ARRÊTE

Article 1 : le présent arrêté abroge l'arrêté n°19-2026

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Madame Aurélie MARCHALOT en qualité de Responsable GEMAPI et Biodiversité,, sous l'autorité de la Présidente et de la Directrice Générale des Services pour :

-Le dépôt de plainte concernant les éventuelles dégradations sur le matériel du service assainissement et ordure ménagère.

- La signature des procès verbaux de marquage piquetage et de réception des travaux concernant les travaux de son service

- La signature des devis dans la limite d'un montant de 500 € TTC

Article 3 : La signature par Madame Aurélie MARCHALOT des pièces et actes ci-dessus devra être précédée de la formule suivante : « *Pour la Présidente et par délégation, Aurélie MARCHALOT, Responsable GEMAPI et Biodiversité* ». En outre, les actes administratifs devront comporter dans les visas la mention du présent arrêté portant délégation de signature.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 027-200065787-20261015-ARR_0071_2026-AI

Article 3 : Le présent arrête sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à :
-Madame Aurélie MARCHALOT titulaire de la présente délégation

Fait à Pont-Audemer, le 15 octobre 2026

La Présidente

Carole DE ANDRES